

19. Vanden Noortgaete, Michel, sous-directeur à l'I.E.T.S. de l'Université du Travail Paul Pastur, rue des Combattants 14, 6110 Montignies-le-Tilleul.

N. 13810

(10298)

Fonds de Pension de Locabel-Fininvest

Avenue de Cortenberg 71
1040 Bruxelles

Numéro d'identification : 9988/77

DEMISSIONS — REELECTIONS — NOMINATIONS

Assemblée générale du 29 juin 1987

Conformément aux statuts, les mandats d'administrateur de MM. Jan Ingelbrecht, Philippe Beauvois, Yvon Delaby, Joris Mine, Philippe Moureau et René Paternot expirent à l'issue de la présente assemblée. MM. René Paternot et Yvon Delaby ne souhaitent pas le renouvellement de leur mandat.

L'assemblée, à l'unanimité, procède à la réélection aux fonctions d'administrateurs représentant les sociétés associées de MM. Jan Ingelbrecht, Philippe Beauvois, Joris Mine et Philippe Moureau, et à l'élection aux fonctions d'administrateurs représentant le personnel des sociétés associées de Mme Edith Sacre, née Vandaelen, employée, Stationsstraat 20A, 1870 Wolvertem, et M. Jacques Salée, licencié en sciences économiques, rue Large 291, 4640 Nessonvaux.

Le mandat des administrateurs viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1992.

Le 29 juin 1987.

Certifié exact :
(Signé) J. Ingebrecht,
président.

N. 13811

(10299)

Fonds de Pension de Locabel-Fininvest

Avenue de Cortenberg 71
1040 Bruxelles

Numéro d'identification : 9988/77

MODIFICATION DES STATUTS

Assemblée générale du 29 juin 1987

L'assemblée générale du 29 juin 1987 a décidé d'adapter l'article 24 des statuts de l'association comme suit :

Chapitre VII, Surveillance

Article 24. L'assemblée générale nomme au moins un commissaire. Son mandat est de trois ans. Il est toujours révocable par l'assemblée générale et rééligible.

Conformément à la loi du 9 juillet 1975 relative au contrôle des entreprises d'assurances, le commissaire doit être agréé par l'Office de Contrôle des Assurances. Le commissaire agréé exerce ses fonctions au plus tard jusqu'à l'achèvement de la vérification des opérations de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 65 ans.

Les émoluments du commissaire sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Hoofdstuk VII. Toezicht

Artikel 24. De algemene vergadering benoemt ten minste één commissaris. Zijn mandaat duurt drie jaar. Hij is steeds afzetbaar door de algemene vergadering en herkiesbaar.

Overeenkomstig met de wet van 9 juli 1975 betreffende de controle van de verzekeringsondernemingen, moet de commissaris erkend zijn door de Controledienst voor de Verzekeringen. De commissaris oefent zijn functie uit ten laatste tot het beëindigen van het nazicht van de verrichtingen van het boekjaar tijdens dewelke hij de vijftienjarige leeftijd bereikt.

De bezoldiging van de commissaris wordt door de algemene vergadering goedgekeurd.

Le 29 juin 1987.

Certifié exact :
(Signé) J. Ingebrecht,
président.

N. 13812

(10301)

Loisirs forestois

Bruxelles

Numéro d'identification : 13784/86

**DEMISSIONS — NOMINATIONS
TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**

*Extrait du procès-verbal
de l'assemblée générale du 17 juin 1987*

L'assemblée générale prend acte de la démission de M. Guillaume Cammaert, membre associé, et agréé la candidature de M. Valis, comme membre associé.

Elle nomme, au poste d'administrateur, MM. Sylvain Derée, indépendant, avenue de Monte-Carlo 104, bte 12, à 1190 Bruxelles, et Yoanis Valis, chauffeur, avenue du Globe 6, bte 33, à 1190 Bruxelles.

*Extrait du procès-verbal
du conseil d'administration du 17 juin 1987*

Le conseil prend acte de la démission de M. Diego Escolar, comme président-administrateur délégué.

Il agréé l'entrée au sein du conseil d'administration de MM. Sylvain Derée et Yoanis Valis, désignés en qualité d'administrateurs par l'assemblée générale.

Il désigne en qualité de :

Président : M. Sylvain Derée.

Administrateur délégué : Roger Durieu.

Il décide de transférer le siège social à l'avenue de Kersbeek 269, bte 3, à 1190 Bruxelles.

Le secrétaire,
(signé) A. George.

Le président,
(signé) S. Derée.

N. 13813

(10300)

Alzheimer Belgique

Wezembeek-Oppem

Numéro d'identification : 13813/87

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-sept, se sont réunis :

1. M. De Smet, Edouard, pensionné, rue Gergel 14, 1970 Wezembeek-Oppem;
2. Mme Lully, épouse De Smet, rue Gergel 14, 1970 Wezembeek-Oppem;
3. Dr Mathieu, Jules, avenue de Broqueville 55, 1200 Bruxelles;
4. M. Olsem, Jean-Pierre, Hoogvorsteenweg 40, 1980 Tervuren;
5. Mme Piessevaux, Raymonde, avenue du Castillon 25, 5860 Chastre;
6. M. Trefois, rue des Boers 50, 1040 Bruxelles;
7. Mme Westerman, Rosanne, avenue des Chênes 102, 1180 Bruxelles.

TITRE I^{er}. — Dénomination, siège, objet, durée

Article 1^{er}. L'association prend pour dénomination Alzheimer Belgique.

Art. 2. Le siège de l'association est situé à 1970 Wezembeek-Oppem, rue Gergel 14. Le conseil d'administration a le pouvoir de le transférer.

Art. 3. L'association a pour but :

- a) diffuser toute information sur la maladie d'Alzheimer et autres détériorations psycho-organiques;
- b) mettre en œuvre tous moyens d'entraide entre la famille et proches des malades;
- c) encourager la recherche relative à la maladie d'Alzheimer.

Art. 4. Le nombre d'associés ne peut être inférieur à trois.

Ils forment le conseil d'administration dont seule l'assemblée générale est habilitée à modifier la composition.

Ils peuvent s'entourer de membres adhérents, admis ou exclus à la majorité simple du conseil. Ces membres ont voix délibérative.

Leur cotisation ne peut dépasser 1000 francs par an.

Art. 5. L'assemblée générale a dans sa compétence les objets prévus aux articles 4 et 12, alinéa 2 de la loi. Elle est convoquée par le conseil d'administration au moins huit jours avant la date de réunion.

Art. 6. A l'assemblée générale, les résolutions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées, sauf en ce qui concerne une modification aux statuts où la majorité des deux tiers est requise.

Art. 7. L'association est administrée par un conseil composé de trois administrateurs au moins, nommés pour une durée indéterminée et révocables par l'assemblée générale.

Il peut représenter et engager l'association, sans autorisation spéciale, dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Art. 8. Un règlement d'ordre intérieur pourra être présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale.

Art. 9. Le patrimoine de l'association sera, après dissolution, affecté à une autre œuvre désignée par l'assemblée générale.

Art. 10. Pour toutes les questions non prévues par les statuts, les dispositions de la loi du 27 juin 1921 seront d'application.

Art. 11. L'assemblée constituante a élu ce jour, en qualité d'administrateur fondateur : M. De Smet, Edouard; Mme Lully, épouse De Smet, Dr Mathieu, Jules; Mme Piessevaux, Raymonde; Mme Westerman, Rosanne.

Les administrateurs nommés se sont ensuite réunis en conseil et ont appelé aux fonctions de :

Présidente : Mme Piessevaux, Raymonde, prénommée.

Président d'honneur : Dr Mathieu, Jules, prénommé.

Trésorière : Mme Westerman, Rosanne, prénommée.

Secrétaire : M. De Smet, Edouard, prénommé.

La présidente,
(signé) R. Piessevaux.

Le président d'honneur,
(signé) J. Mathieu.

Le secrétaire,
(signé) E. De Smet.

N. 13814

(10303)

**Cercle des Œuvres scolaires et post-scolaires
de Wanfercée-Baulet**

Wanfercée-Baulet

Numéro d'identification : 589/25

**DECES — CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUVOIRS**

*Extrait du procès-verbal
de l'assemblée générale du 10 mars 1987*

A la suite du décès de M. Jean Deloge, l'assemblée a renouvelé les mandats du conseil d'administration de l'a.s.b.l. susdite et désigne les membres ci-après :

Au conseil d'administration :

Président-administrateur délégué : Pol Pierart, rue Bernard Lebon 15;

Secrétaire du bureau : José Courteille, rue de la Drève 40;

Trésorier : Edgard Crape, rue des Dames 68;

Secrétaire de l'assemblée : Michel Cuvelier, rue A. Gailly 136;

Commissaire aux comptes : Louis Evrard, rue J. Wauters 46;

Comme membres de l'assemblée :

Joachim Baudhuin, rue A. Gailly 127;

Jean Marcq, place Baiaux 17;

Jean Pierre Maccabiani, rue de Wanfercée-Baulet 12;

Michel Crape, rue Reine Astrid 23;

Rosa Ledoux-Crape, rue des Dames 68;

Flore Henriët, rue de Taminés 17,

tous de nationalité belge et domiciliés à Wanfercée-Baulet (Fleurus), excepté Michel Crape, domicilié à Sambreville.

Pouvoirs

Le conseil d'administration, réuni le même jour, délègue à M. Pol Pierart et à M. José Courteille, agissant conjointement ou séparément, tous pouvoirs de signer tous les actes de gestion journalière de l'association, notamment auprès de l'administration des postes, celle des chèques postaux, des chemins de fer et toutes autres administrations publiques et administrations privées et aux particuliers. Signer toutes quittances et décharges, virements, transferts, etc.; cette énumération n'étant pas limitative de ces pouvoirs.

Fait à Wanfercée-Baulet, le 30 juillet 1987.

Le président-administrateur délégué,
(signé) P. Pierart.

N. 13815

(10304)

**Cercle des Œuvres paroissiales de Charité chrétienne
de Wanfercée-Baulet**

Wanfercée-Baulet

Numéro d'identification : 1185/32

**DECES — CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUVOIRS**

*Extrait du procès-verbal
de l'assemblée générale du 10 mars 1987*

A la suite du décès de M. Jean Deloge, l'assemblée a renouvelé les mandats du conseil d'administration de l'a.s.b.l. susdite et désigne les membres ci-après :

Au conseil d'administration :

Président-administrateur délégué : Pol Pierart, rue Bernard Lebon 15;

Secrétaire du bureau : José Courteille, rue de la Drève 40;

Trésorier : Edgard Crape, rue des Dames 68;

Secrétaire de l'assemblée : Michel Cuvelier, rue A. Gailly 136;

Commissaire aux comptes : Louis Evrard, rue J. Wauters 46;

Comme membres de l'assemblée :

Joachim Baudhuin, rue A. Gailly 127;

Jean Marcq, place Baiaux 17;

Jean Pierre Maccabiani, rue de Wanfercée-Baulet 12;

Michel Crape, rue Reine Astrid 23;

Rosa Ledoux-Crape, rue des Dames 68;

Flore Henriët, rue de Taminés 17,

tous de nationalité belge et domiciliés à Wanfercée-Baulet (Fleurus), excepté Michel Crape, domicilié à Sambreville.

Pouvoirs

Le conseil d'administration, réuni le même jour, délègue à M. Pol Pierart et à M. José Courteille, agissant conjointement ou séparément, tous pouvoirs de signer tous les actes de gestion journalière de l'association, notamment auprès de l'administration des postes, celle des chèques postaux, des chemins de fer et toutes autres administrations publiques et administrations privées et aux particuliers. Signer toutes quittances et décharges, virements, transferts, etc.; cette énumération n'étant pas limitative de ces pouvoirs.

Fait à Wanfercée-Baulet, le 30 juillet 1987.

Le président-administrateur délégué,
(signé) P. Pierart.

N. 13816

(10305)

**Fédération nationale des Travailleurs déportés et réfractaires,
en abrégé : « F.N.T.D.R. »**

Avenue des Arts 50, bte 12
1040 Bruxelles

Numéro d'identification : 1410/45

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux statuts, le conseil est constitué comme suit depuis l'assemblée générale du 24 avril 1987 :

Président : Auguste Roeseler, avenue Crokaert 141, 1150 Bruxelles.

Secrétaire général : Gilbert De Ridder, avenue van der Meer-schen 176, 1150 Bruxelles.

Trésorier : André Bourgeois, rue du Tir à la Cible 11, 7500 Tournai.

Vice-présidents :

Octave Martin, Seilles;

Jules Mohimont, Bouffioulx;

Theo Van den Heuvel, Heffen (Mechelen);

Fernand Verbrugge, Brugge.

Membres :

Georges Brichard, Namur;

Paul Dandifosse, Spa;

Maurits Delanghe, Poperinge;

Theo Delgoffe, Heverlee;

Hubert Maka, Herstal;

Jean Pierre Marquet, Haine-Saint-Paul;

Charles Sanders, Bruxelles;

Georges Van den Bergh, Bergerhout;

Suzanne Van Overbeke (veuve J. Vyncke), Gent;

Alfons Westhof, Genk.